

Soumission en régime de concurrence, crise dans les soins à domicile

La soumission en régime de concurrence obligatoire pour les services de soins à domicile a été instituée par le gouvernement Harris au milieu des années 90. Contrairement aux hôpitaux publics qui prodiguent directement les services de santé, les Centres d'accès aux soins communautaires **ont l'obligation de sous-traiter les services de soins à domicile** par l'entremise d'un système de soumission en régime de concurrence. Cette initiative est le résultat d'une campagne menée par des entreprises multinationales qui voulaient tirer des profits du financement accordé à notre système public de soins de santé. Cette campagne se poursuit et elle vise maintenant d'autres domaines du secteur de la santé.

Les résultats ont été extrêmement négatifs :

- **Précarité des emplois et mauvaises conditions de travail.** Une étude menée par le ministère de la Santé et des soins de longue durée a démontré que le salaire moyen des préposés aux services de soutien à la personne – un emploi commun dans ce secteur – est d'environ 12 \$ l'heure, soit près de 6 \$ l'heure de moins que ce que ces travailleurs gagneraient dans un hôpital ou un établissement de soins de longue durée.
- **Le travail occasionnel est devenu chose commune dans l'industrie.** La situation est telle que le gouvernement voulait exiger que d'ici 2011, au moins 10 % des services soient assurés par des employés travaillant au moins 30 heures par semaine. Mais même un tel objectif ne constitue pas une perspective très alléchante. Et le pire c'est que le gouvernement considère les soins à domicile comme étant l'avenir des soins de santé !

Le message aux travailleurs des soins à domicile est clair : retirez-vous du secteur des soins à domicile.

Les conséquences pour les patients du secteur sont tout aussi terribles :

- Pour les patients et les familles, la soumission en régime de concurrence a signifié **un manque de suivi dans les soins**. Parce que les conditions de travail sont mauvaises, le milieu connaît un très fort taux de roulement de personnel. Une étude menée par le ministère de la Santé et des soins de longue durée a démontré que 57 % des travailleurs interrogés avaient changé d'emploi au cours des 12 derniers mois. De plus, il arrive régulièrement que les fournisseurs de soins à domicile perdent leur contrat et les travailleurs, qui n'ont pas de droit du successeur, sont alors licenciés. Aucune industrie et à plus forte raison une industrie aussi essentielle que les soins de santé, ne peut être sujette à un tel roulement de personnel et demeurer capable d'assurer un service de qualité.
- **Les entreprises privées à but lucratif** ont remplacé de nombreux fournisseurs de soins sans but lucratif comme les Infirmières de l'Ordre de Victoria.
- **Les fournisseurs de soins sont devenus obsédés par le secret.** Ils doivent cacher leurs meilleures idées de peur de perdre le prochain contrat aux mains de leurs « concurrents ». Plutôt que de mener à un système de santé ouvert (ce que le gouvernement affirme vouloir), ce modèle a mené à la fragmentation.
- Malgré les mauvaises conditions de travail, **le prix payé par la province pour**

les soins à domicile a augmenté après l'introduction de la soumission en régime de concurrence. Et une augmentation des prix signifie une diminution significative des services.

À la fin de 2004, les problèmes entraînés par la soumission en régime de concurrence sont devenus si importants que **le gouvernement a été forcé de suspendre le processus de soumission.**

De façon incroyable, **à la fin de 2007, le gouvernement libéral a ramené la soumission en régime de concurrence** après l'avoir légèrement modifiée

Mais une fois de plus, l'expérience s'est avérée désastreuse. Aussitôt après la réintroduction de la soumission en régime de concurrence, le mécontentement populaire a explosé à la suite de la perte de contrats par des fournisseurs de soins sans but lucratif de Hamilton.

Une fois de plus, le gouvernement libéral a été forcé de suspendre le processus dans l'ensemble de la province – **mais temporairement seulement.**

Les libéraux disent vouloir étudier la suite des choses jusqu'à la fin mars.

Nous ne pouvons laisser le désastre de la soumission en régime de concurrence se poursuivre.

Les entreprises veulent étendre la soumission en régime de concurrence dans d'autres domaines du secteur de la santé en utilisant les RLSS et les Centres d'accès aux soins communautaires de façon à être en mesure de tirer des profits de l'argent public destiné à la santé.

Il faut y mettre fin ici et maintenant pour éviter que la formule soit étendue à d'autres domaines du secteur de la santé et aux services sociaux.

Il est temps pour le gouvernement de repenser le secteur des soins à domicile et surtout de lui redonner les outils nécessaires. Nous ne pouvons pas affiner une fois de plus le système de soumission en régime de concurrence en y apportant une quelconque réforme mineure. Nous devons plutôt bâtir un système public sans but lucratif.

Nous avons une nouvelle occasion de bâtir un système de santé public et sans but lucratif et de forcer un recul des entreprises à but lucratif qui veulent privatiser nos hôpitaux et les autres services de santé.

Les autres provinces ont des systèmes de soins à domicile publics et sans but lucratif considérablement meilleurs. Nous devons mener une étude attentive de nos soins à domicile afin de mettre au point le meilleur système de soins, **un système qui va bien au-delà des tentatives libérales d'affiner la soumission en régime de concurrence**, un système qui soit un véritable système de soins à domicile public et sans but lucratif. Le gouvernement doit entendre les travailleurs, les patients, les fournisseurs sans but lucratif et les membres des familles.

Comme première étape, le gouvernement doit organiser des audiences publiques dans l'ensemble de la province.